

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076362446

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

076362404 076362420



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 1/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange, et sur le fournisseur

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial :

HY-Bond Zinc Phosphate Cement "LIQUID"

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées : Matériau dentaire

Utilisations déconseillées : Il n'y a pas d'autres données

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité Identification de la société/entreprise

Nom du fabricant : **SHOFU DENTAL CORPORATION**

Adresse : 1225 Stone Drive, San Marcos, CA 92078 GRATUIT aux

États-Unis : 1-800-827-4638

Téléphone : 760-736-3277

Télécopieur : 760-736-3276

e-mail : customer-service@shofu.com

Section en charge : Gestion de la qualité et affaires réglementaires

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Pour les urgences seulement. Appeler CHEMTREC : +1-703-741-5970 or (651) 737-6501 (24 heures)

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification SGH

DANGERS POUR LA SANTÉ

TOXICITÉ AIGUË - ORALE

Catégorie 4

CORROSION / IRRITATION DE LA PEAU

Catégorie 1A

LÉSIONS OCULAIRES/IRRITATION

Catégorie 1

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE)

Catégorie 2 (toxicité systémique)

Catégorie 3 (voies respiratoires
irritation)

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION RÉPÉTÉE)

Catégorie 2 (poumon)

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE - RISQUE AIGU

Catégorie 2

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE - DANGER CHRONIQUE

Catégorie 2

La chose sans mention est hors d'un objet de classification. Ou ne peut pas le classer.

2.2 Éléments d'étiquetage

SYMBOLE



GHS05GHS07



GHS08



GHS09



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 2/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

MENTION D'AVERTISSEMENT Danger
MENTIONS DE DANGER

Nocif en cas d'ingestion
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves Peut causer une irritation des voies respiratoires
Peut endommager les organes (toxicité systémique)
Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée (poumon)
Toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

DÉCLARATION DE MISE EN GARDE

[Prévention]

Obtenir des instruction spécifiques avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, les bruines, les vapeurs, les jets.

Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

Éviter de libérer dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. [Réponse]

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou sur les cheveux: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la tenir dans une position confortable pour lui permettre de respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer.

Consulter un médecin en cas de malaise. Ramasser les déversements.

[Entreposage]

Conserver dans un endroit frais et sombre.

[Élimination]

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sans objet.

vPvB : Sans objet.

SECTION 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

3.1 Caractéristique chimique : Mélanges

3.2 Description : Mélange de substances mentionnées ci-dessous avec des additions non dangereuses.

3.3 Composants dangereux :

Acide phosphorique [Cas No.7664-38-2]	50-60 %
Oxyde de zinc [Cas No.1314-13-2]	1 à 5 %

Numéro de version 9

Date de révision : 9 Août 2019



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 3/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

Autres composants :

Hydroxyde d'aluminium1 à 10 %

Eau

30 à 35 %

3.4 Informations supplémentaires: Pour les termes des phrases de risques énumérés voir section 2

SECTION 4. Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Si l'irritation oculaire persiste, consultez ou faites-vous examiner par du personnel médical.

Contact avec la peau : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. En cas de contact avec la peau, irritation cutanée, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche et consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Si le symptôme concernant la respiration disparaît, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés Aucune autre information correspondante n'est disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire
Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 5. Mesures à prendre pour lutter contre le feu

5.1 Agent d'extinction :

Mousse, CO₂, Poudre, Sable sec

5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange :

En cas d'incendie, des gaz irritants et des fumées peuvent être émis.

5.3 Conseil pour pompiers :

Porter des vêtements de protection contre le feu et un appareil respiratoire autonome, si nécessaire.

SECTION 6. Mesures en cas de déversements accidentels

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions environnementales :

Envoyer à une entreprise de traitement/d'élimination approuvée ou éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Essuyez et jetez dans un récipient stable.

6.4 Référence à d'autres section :

Voir section 7 pour des informations sur le maniement en toute sécurité.

Voir section 8 pour des informations sur l'équipement de protection personnel.

Voir section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7. Manipulation et entreposage

7.1 Précautions en vue d'un maniement sûr :

Éviter l'inhalation et le contact avec les yeux et la peau.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver le conteneur bien fermé.

Numéro de version 9

Date de révision : 9 Août 2019



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 4/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :
Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition Acide phosphorique;
[ACGIH 2014] VLS - MPT 1 mg/m³
VLS - LECT3 mg/m³
Oxyde de zinc ;
[ACGIH 2013] VLS - MPT 2 mg/m³ (R)
VLS - LECT10 mg/m³ (R)

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire :

Masque à poussière

Protection de la peau : Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.

Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

☐ Matériau des gants

La sélection des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres marques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être vérifiée avant l'application.

☐ Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps exact de pénétration doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

☐ Pour un contact permanent d'un maximum de 15 minutes, des gants constitués des matériaux suivants conviennent :

Caoutchouc butyle, BR
Caoutchouc Nitrile, NBR

Protection des yeux : Lunettes de protection

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence/Odeur/Couleur : Inodore, liquide incolore

Seuil d'odeur Non déterminé.

pH 1-3 (sous forme de solution à 2 %)

Point de fusion/point de congélation Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair : Non déterminé.

Taux d'évaporation Non déterminé.

Numéro de version 9

Date de révision : 9 Août 2019



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 5/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet. Limites d'inflammabilité ou d'explosivité supérieures/inférieures Non déterminé. Pression de vapeur Non déterminé.
Densité de vapeur Non déterminé.
Densité relative : 1,59 (eau = 1)
Solubilité : Solubilité dans l'eau Soluble. Coefficient de partition : n-octanol/eau Non déterminé.
Température d'auto-inflammation Non déterminé.
Température de décomposition Non déterminé.
Viscosité Non déterminé.
Propriétés explosives Sans objet.
Propriétés oxydantes Sans objet.

9.2 Autres informations

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Stable à des températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réactions dangereuse connue.

10.4 Condition à éviter :

Éviter la lumière directe du soleil et les températures élevées.

10.5 Matériaux incompatibles :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë : Toxicité aiguë 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acide phosphorique ;

Orale	rat	DL50	1250 mg/kg
Dermique	lapin	DL50	2740 mg/kg
Inhalation	rat	CL50	> 0,85 mg/L (4Heures)

Oxyde de zinc ;

Orale	rat	DL50	> 5000 mg/kg
Dermique	lapin	DL50	> 5000 mg/kg
Inhalation (poussière)	rat	CL50	> 5,7 mg/L

Corrosion / irritation de la peau : Skin Corr. 1A ; H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires/irritation : Lésions des yeux 1; H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires. Sensibilisation des voies respiratoires :

Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement. Sensibilisation de la peau : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

page 6/7
HY-Bond Zinc Phosphate Cement
LIQUIDE
Date d'impression : 26 Août
2019

Mutagenicité cellulaire germinale/Génotoxicité :

Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement. Cancérogénicité : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement. Toxicité reproductrice : Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement. Effets sur ou par l'allaitement: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

STOT SE 2; H371 Peut endommager les organes (toxicité systémique).

STOT SE 3; H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

STOT RE 3; H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée (poumon).

Danger en cas d'aspiration:Selon les données disponibles, n'est pas conforme aux critères de classement.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.3 Potentiel bioaccumulatif :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Sans objet.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune autre information correspondante n'est disponible.

SECTION 13. Considérations d'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux /régionaux/nationaux/internationaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 N° UN : 1805

14.2 Nom d'expédition approprié UN : Acide phosphorique, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8 Substances corrosives.

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Risques environnementaux : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur: Sans objet.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Sans objet.

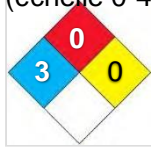
SECTION 15. Informations réglementaires

Suivez toutes les réglementations de votre pays.

SECTION 16. Autres informations

Ce produit est destiné à être utilisé par des professionnels dentaires. (instrument/matériel)

Classements NFPA pour les États-Unis
(échelle 0-4) Acide phosphorique;



Santé = 3
Incendie = 0
Réactivité = 0

Classifications-HMIS pertinentes (échelle 0
à 4) Acide phosphorique ;

Danger pour la santé	3
Danger d'incendie	0
Réactivité	0

Santé = 3
Incendie = 0
Réactivité = 0

Phrases correspondantes :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires. H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.

H371 Peut endommager les organes (toxicité systémique).

H373 Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée (poumon). H411 Toxique. pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Abréviations et acronymes:

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) CL50:

Concentration létale, 50 pourcent

DL50 : Dose mortelle, 50 pourcent

PBT : Persistantes, bioaccumulatives et toxiques

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable